

Un élu de Poitiers constate que si la piscine a interdit son bermuda, elle laisse passer les burkinis ...

écrit par Maxime | 25 août 2018

Burkini à Poitiers : Sylvain Pothier-Leroux joue à Charles Martel sur Facebook pour épater la galerie.

Voici une anecdote qui inspirera peut-être un poème à Paco : le « beurkini » à la piscine des bois de Saint-Pierre à Poitiers !

Mais Saint-Pierre n'est pas Mahomet et un élu municipal de droite a réagi en s'offusquant de cette situation, ce maillot islamiquement correct est interdit..

<https://www.centre-presse.fr/article-622176-pas-de-burkini-dans-les-piscines-de-grand-poitiers.html>

« La présence d'une jeune baigneuse en burkini à la piscine des bois de Saint-Pierre (...) a heurté (...) Sylvain Pothier-Leroux, qui l'a signalée dans un message sur son profil Facebook, dans la soirée:

« Cette année, dans les piscines de Poitiers, la mode est au burkini... et moi qui me suis fait jeter pour un bermuda! »

<https://www.facebook.com/people/Sylvain-Pothier-Leroux/100015368640860>

« Un message au ton caustique, pas forcément dans les habitudes de cet élu au discours généralement mesuré.

« Un accès d'humeur destiné à faire réagir, concède-t-il. D'autant que je sais que ce type de situation est

habituellement bien géré par les agents du service des sports. »

Effectivement ont-ils eu peur, ces agents, de passer pour islamophobes ?

« Le burkini en question aura donc échappé à la vigilance des agents sur place. On va faire une piqûre de rappel du règlement intérieur, promet la collectivité ».

On peut cependant se mettre à la place de ces agents confrontés au climat politique local.

Beaucoup ont dû avoir peur de perdre leur place.

Pour autant, S. Pothier-Leroux peut-il être considéré comme un nouveau Charles Martel ?

Sûrement pas...

Il ne prenait pas beaucoup de risques, d'abord, car le règlement intérieur des piscines de la communauté urbaine prohibe les « shorts, bermudas, combinaisons et t-shirts ».

« Dans ce Règlement intérieur, la collectivité a trouvé une formule qui respecte la loi et ne stigmatise personne », reconnaît Sylvain Pothier-Leroux, qui se dit très attaché « aux valeurs du vivre-ensemble qui sont prônées à Poitiers », mais refuse de concéder un pouce « au principe de laïcité dans les lieux publics ».

Pourtant, cet élu me paraît à côté de la plaque quand il fait appel à la laïcité.

La laïcité à proprement parler ne gouverne que l'action des administrations publiques et non celle des administrés.

On peut certes, dans un système laïciste, décider autrement mais ce n'est pas ce que fait notre Constitution actuelle dans l'interprétation qui a toujours été retenue de l'article 2 de

celle-ci consacrant le caractère laïque de la République.

On peut toutefois obtenir un équivalent de la laïcité dans les entreprises en considérant que l'expression des opinions religieuses n'y a pas sa place compte tenu de l'objet de l'obligation du salarié (fournir une prestation de travail ; encore peut-on admettre des assouplissements pour les entreprises religieuses comme les établissements d'enseignement privé).

Mais s'agissant des usagers des services publics, on ne peut leur interdire en tant que tels l'expression d'une opinion religieuse.

On peut leur interdire en revanche un vêtement pour des raisons d'hygiène, comme c'est le cas dans les piscines, afin d'éviter la transpiration, la dissimulation d'objets interdits pour des raisons de sécurité ou de salubrité publiques (notamment s'ils sont de nature à obstruer le système d'entretien de la piscine).

Mais la laïcité n'a rien à voir dans cette affaire !

Enfin, si c'est l'islam qui dérange, se pose la question de son interdiction.

Et dans ce cas, il n'y a aucune raison de ne le faire que dans les piscines.

On retrouve selon toute vraisemblance chez cet élu cette hypocrisie typiquement droitiste, hypocrisie de la droite molle qui fait un peu de concurrence à la droite dure, histoire de récupérer un peu d'électorat sans pour autant choquer les centristes macronistes ou bayrouïstes qui pourraient encore finir dans les filets des UMP/LR et assimilés à l'occasion d'un scrutin !

Car parmi les mentions « J'aime » de cet élu, figure Valérie Pécresse, selon laquelle la France devrait proposer un

concordat avec l'islam afin d'éviter les prières de rue.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/11/13/clichy-les-3-erinyes-laurence-taillade-celine-pina-et-valerie-pecresse-au-secours-de-lislam/>

Pécresse et Pothier-Leroux paraissent donc se rejoindre sur ce point : l'islam serait ainsi amené à être moins visible dans l'espace public. Mais qui peut bien croire que ce sera le cas vraiment ?

D'ailleurs, Valérie Pécresse considère que le port du voile est un droit.

<http://resistancerepublicaine.com/2014/11/18/pecresse-pour-le-port-du-voile-quelle-aille-donc-vivre-avec-ses-amis-de-letat-islamique/>

De plus, Pécresse aurait déclaré vouloir éviter de tomber dans une approche « laïcarde ».

<https://www.marianne.net/politique/laicite-valerie-pecresse-prone-un-concordat-avec-l-islam>

Or, Pothier-Leroux se montre au contraire « laïcard » quand il convoque la laïcité, alors qu'il n'est question que d'hygiène et de sécurité dans les piscines publiques...

Il est certes tout à fait concevable d'englober sous le terme de « laïcité » toutes les interdictions de manifester son appartenance à une religion dans l'espace public, les entreprises, bref en faire une obligation imposée à la population et pas seulement aux administrations, d'autant plus que le mot vient de « laos », le peuple.

Mais est-ce vraiment ce qu'on souhaite actuellement ?

Le débat avait fait rage à propos de la proposition de Marine le Pen d'interdire tous les signes religieux dans l'espace public.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/02/07/oui-marine-devra-interdire-croix-et-kippa-pour-pouvoir-interdire-voile-et-kami/>

Cette mesure pouvait trouver un fondement dans l'article 1er de la Constitution interdisant de discriminer les citoyens selon leur religion. Mais encore faut-il savoir ce qu'on entend par là.

Le simple fait d'exprimer une croyance en un dieu ne peut être interdit. L'adhésion à une idéologie peut en revanche justifier des mesures restrictives en cas de risque de trouble à l'ordre public.

Quant à son opportunité politique, cette mesure paraissait plus convaincante que sa pertinence juridique : ne pas faire de différence entre les signes religieux pour éviter l'embrasement de la France qu'aurait pu susciter une interdiction ne visant que l'islam.

Chaque chose en son temps, en quelque sorte.

Sylvain Pothier-Leroux a-t-il apporté son soutien à Marine le Pen lors des présidentielles ?

Car s'il est vraiment si laïc, il aurait dû le faire...

Si on ne peut savoir quel bulletin il a glissé dans l'urne, en tout cas, on ne voit pas à ce jour sur son compte facebook la moindre mention « J'aime » favorable à Marine le Pen, le RN ou une quelconque personnalité proche de cette tendance politique.

Ce sont au contraire Bussereau et Morin-Chartier, éminents représentants de la droite européiste traditionnelle qui obtiennent le bénéfice du fameux pouce bleu du réseau social.

Sans oublier Pascal Wintzer, archevêque de Poitiers depuis janvier 2012.

La messe est dite : ce dernier annonçait le 27 avril 2017 son

hostilité à Marine le Pen !

<https://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Mgr-Pascal-Wintzer-Je-voterai-Marine-Le-Pen-2017-04-27-1200842946>

(Mgr Pascal Wintzer : « Je ne voterai pas Marine Le Pen »).

Sachant que le RN est déjà représenté au conseil municipal de Poitiers, il n'est pas notoire que M. Pothier-Leroux envisage son transfert dans une nouvelle famille politique...

Alors finalement, à quoi joue-t-il cet énième avatar de la droite indigeste, des insupportables bien-pensants qui s'amuse de temps en temps à donner un coup de pied dans la fourmilière pour se faire passer pour des enfants terribles dans leur camp, le temps d'amuser un peu la galerie ?